

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
962^{EME} REUNION
5 NOVEMBRE 2020
ADDIS ABEBA

PSC/PR/COMM. (CMLXII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 962^{ème} réunion, tenue le 5 novembre 2020, sur la communication du Mécanisme Africain d'évaluation par les pairs (MAEP) sur le Rapport d'évaluation de la République du Mozambique,

Le Conseil de Paix et de sécurité,

Prenant note des remarques d'ouverture faites par le Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Éthiopie auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de novembre 2020, S.E. l'Ambassadeur Tesfaye Yilma, ainsi que de la Déclaration du Commissaire de l'UA des Affaires politiques, S.E. l'Ambassadeur Cessouma Minata Samate; et **prenant également note** de la présentation faite par le membre du Groupe d'éminentes personnalités du Mécanisme Africain d'évaluation par les pairs (MAEP), l'Évêque Dinis Salomao Sengulane ;

Rappelant la Décision [Assembly/AU/Dec.758(XXXIII)], adoptée par la 33^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue du 9 au 10 février 2020 à Addis Abeba, en Éthiopie, par laquelle la Conférence a adopté les Statuts du MAEP, dans le cadre des outils de l'UA pour les États membres d'entreprendre l'auto-suivi de tous les aspects de leur gouvernance et de leur développement socio-économique dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de l'alerte rapide pour la prévention des conflits sur le Continent ;

Rappelant également ses décisions antérieures sur le MAEP, notamment les Communiqués de presse [PSC/PR/BR (DCCCXIX)], adoptés lors de sa 819^{ème} réunion, tenue le 19 décembre 2018, et [PSC/PR/BR (DCCCXIX)], lors de sa 871^{ème} réunion, tenue le 22 août 2019, ainsi que le Communiqué [PSC/PR/COMM (CMXIV)], adopté lors de sa 914^{ème} réunion, tenue le 5 mars 2020 ;

Réaffirmant son soutien à l'accomplissement du mandat du MAEP visant à promouvoir les idéaux et les valeurs communes de l'Union en matière de gouvernance démocratique et de développement inclusif, ainsi qu'à contribuer en tant que mécanisme d'alerte rapide pour la prévention des conflits, conformément aux normes contenues dans la Déclaration de l'Union africaine sur la Démocratie et la Gouvernance politique, économique et des entreprises, en travaillant en synergie avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) ;

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de sécurité:

1. **Reconnaît** la contribution significative du MAEP, en tant qu'outil de diagnostic pour identifier les moteurs du changement et du développement socio-économique, par le biais du processus d'examen des pays afin de promouvoir la bonne gouvernance et la participation inclusive visant à instituer des mesures pratiques pour s'attaquer aux causes profondes des conflits armés et prévenir qu'elles ne se reproduisent sur le Continent ;

2. **Prend note** du deuxième Rapport d'examen par les pairs du Mozambique et, à cet égard, **félicite** la République du Mozambique pour s'être volontairement soumis à ce processus visant à renforcer les meilleures pratiques de gouvernance, à identifier les défis et à évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités afin de favoriser les politiques, les normes et les pratiques qui contribuent à la prévention des conflits, à la stabilité politique, à une croissance économique, au développement durable et à l'accélération de l'intégration économique régionale et continentale ;
3. **Se félicite**, notamment, des progrès remarquables réalisés par le Mozambique depuis le premier examen du pays en 2008, en particulier l'élaboration du Programme d'action national (PAN) détaillant les principaux domaines prioritaires liés à la démocratie, la gouvernance politique, économique et d'entreprise, ainsi qu'au développement socio-économique; et **rend hommage** au Président du Mozambique, S.E. Filipe Jacinto Nyusi, pour son leadership ferme et soutenu dans la promotion de la bonne gouvernance au Mozambique;
4. **Rend également hommage** au Président d'Afrique du Sud, S.E. Cyril Ramaphosa, pour l'excellente manière avec laquelle il a dirigé le MAEP et **félicite** l'ensemble des dirigeants du MAEP pour les efforts soutenus qu'ils ont déployés afin de renforcer les processus d'examen et d'intensifier la mise en œuvre des mesures nécessaires à promouvoir la bonne gouvernance sur le Continent;
5. **Félicite** le Groupe de personnalités éminentes du MAEP pour les efforts constants qu'il a déployés afin d'assurer l'orientation nécessaire et de garantir que les travaux du MAEP soient menés de manière indépendante, professionnelle et crédible, et qu'il continue à exécuter le mandat du MAEP malgré les défis posés par la pandémie du nouveau Coronavirus (COVID-19) ;
6. **Encourage** les États participant au MAEP qui n'ont pas encore fait l'objet d'un examen par les pairs à prendre les mesures nécessaires pour qu'ils soient examinés par les pairs et que leurs Rapports soient présentés au Forum du MAEP; **encourage également** la mise en place d'une plateforme où les pays ayant fait l'objet d'un examen par les pairs pourraient partager leurs expériences et les meilleures pratiques, issues des processus d'examen, afin de renforcer les efforts de diplomatie préventive et de bonne gouvernance visant à réaliser «l'Afrique que nous voulons», conformément à l'Agenda 2063 de l'UA; et **encourage en outre** les États membres qui n'ont pas encore signé et ratifié le MAEP à tirer parti de l'opportunité d'une auto-évaluation nationale de la bonne gouvernance, de la création d'un espace de dialogue national sur la gouvernance et les indicateurs socio-économiques, ainsi que de la possibilité d'établir un consensus sur la voie à suivre ;
7. **Exprime sa grave préoccupation** face à la menace croissante contre la paix et la sécurité au Mozambique, que représentent les attaques terroristes incessantes dans la Province septentrionale de Cabo Delgado, qui entraînent des pertes en vies humaines et la crise humanitaire grave; à cet égard, **condamne, dans les termes les plus fermes**, les attaques odieuses perpétrées par le groupe terroriste contre la population et les installations civiles et les agences

responsables de l'application de la loi et d'autres symboles du Gouvernement; **exprime ses profondes condoléances** aux familles de ceux qui ont perdu la vie et **souhaite** un prompt rétablissement aux personnes blessées; et, à cet égard, **demande** aux États membres de l'UA, en position de le faire, d'apporter leur soutien aux efforts déployés par le gouvernement du Mozambique pour lutter contre et vaincre le terrorisme dans le pays et dans l'ensemble de la Région;

8. **Demande** à la Commission de l'UA, œuvrant en collaboration avec les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR), d'envisager d'établir des partenariats avec le MAEP pour renforcer davantage la coopération avec le MAEP, notamment dans les domaines de la démocratie, des élections, de la bonne gouvernance et l'état de droit;

9. **Réitère sa demande** à la Commission de l'UA, œuvrant en étroite collaboration avec le Secrétariat du MAEP, d'organiser une Retraite conjointe du MAEP, comme un forum pour échanger et s'engager sur les différents Rapports d'examen entrepris pour renforcer les Stratégies d'alerte rapide et les efforts visant à traiter les causes profondes des conflits sur le Continent ;

10. **Décide** de rester activement saisi de la question.